

Règlement des épreuves du samedi 1 octobre 2022

1 - ORGANISATION

Le TLCB « Trails des Lacs de Chamrousse Belledonne » est organisé par l'association « Chamrousse Ski Club » 42 place de Belledonne 38410 Chamrousse. - 06 03 59 50 80, 06 81 00 85 08 et 06 76 12 12 61–
www.chamrousse-ski-club.net

2 - LES PARCOURS

- La "Directe", montée sèche à la croix de Chamrousse 2 km - 540 m de dénivelé positif
- Un Trail « Classique » 13 km - 810 m de dénivelé positif.
- Un Trail « Découverte » 5 km - 350 m de dénivelé positif.
- Un parcours "Jeunes" non chronométré d'environ 2 km

CETTE ANNÉE LE DÉPART ET L'ARRIVÉE SE FERONT DEVANT L'OFFICE DU TOURISME AU TÉLÉCABINE DU RECOIN

PARCOURS	REMISE DES DOSSARDS	DÉPARTS	TARIFS
Classique	De 7h à 8h30	9h00	15 euros
Découverte	De 7h30 à 9h00	9h30	9 euros
Directe	De 8h00 à 10h00	11h00	15 euros
Classique + Directe			25 euros
Jeunes	De 8h30 à 9h30	10h00	6 euros

Tracés, dénivelés, ravitaillements, départs et barrières horaires sont disponibles sur les sites de l'organisation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier les parcours et/ou les horaires des départs en fonction des conditions climatiques ou de situation dangereuse. En cas d'annulation les frais engagés par le participant resteront à sa charge.

3 – INSCRIPTIONS, TARIFS ET ANNULATION

- Les épreuves des Trails sont ouvertes aux licenciés et non licenciés né en 2002 ou avant pour le « La Montée Sèche » et le « Classique ». Né en 2006 ou avant pour l'inscription au « Découverte ».
- Le nombre d'inscriptions est limité à 800 participants pour l'ensemble des épreuves.

Obligatoire pour participer : Fournir un certificat médical daté de moins d'un an au 1 octobre 2022 mentionnant « la non contre-indication à la course à pieds en compétition » ou une licence de compétition de la fédération d'athlétisme (FFA) en cours de validité (tout autres licences est non valide).

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit également être fournie.

L'inscription, le paiement, les pièces à fournir se fait **uniquement en ligne** au plus tard jusqu'au jeudi 29 septembre 23h00 sur le site sécurisé : <http://www.chamrousse-ski-club.net> (attention : aucune inscription ni document ne sera accepté le jour de la course). Le dossier sera vérifié par l'organisation et donnera lieu à un dossard si celui-ci est validé. La liste des inscrits et l'état des dossiers seront visibles depuis le site d'inscription. Tout inscrit ne pouvant pas participer pour raison médicale devra fournir un justificatif attestant de la contre indication à participer à la course. Toute cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande d'annulation devra être adressée à l'organisation des TLCB par mail. Les demandes seront traitées dans les 3 mois qui suivent l'épreuve.

Pour toute demande faite :

- avant le 31 août 2022, remboursement des droits d'inscription encaissés.
- au-delà du 1 septembre 2022, aucun remboursement ne sera effectué.

4 - EQUIPEMENTS

Obligatoire : Le port du dossard (visible).
Conseillés : Un coupe-vent, un téléphone portable et un sifflet.
Toléré : L'utilisation des bâtons (à tenir fermés lors du départ).

5 - SÉCURITÉ, CONTRÔLE ET ABANDON

Le Trail et la randonnée en montagne exigent de la part des participants d'avoir une bonne condition physique, une capacité d'autonomie évaluée ainsi qu'une tenue vestimentaire adaptée (les conditions climatiques changent très vite). Certains passages en terrain exposé (névé, boue, ruissellement, surplomb, descente raide, etc...) nécessitent une attention particulière (une signalétique sera mise en place le cas échéant).

Les parcours seront balisés par des jalons de couleur. Des signaleurs et contrôleurs seront positionnés le long des parcours. Certains d'entre eux assureront un ravitaillement en solides et/ou liquides. A l'exception du trail Découverte, l'ouverture et la fermeture des parcours seront assurées par un ouvreur et un serre-fil.

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et remettre **obligatoirement** leur dossard au contrôleur qui se chargera d'aviser le PC Course situé à l'arrivée.

Les coureurs seront mis hors course et leur dossard retiré par un contrôleur ou le serre-fil en cas de dépassement de temps aux barrières horaires.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir ou de faire prévenir au poste de contrôle le plus proche, qui préviendra le PC Secours de l'organisation.

Les aléas de toute sorte liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent pour cause : d'absence du dossard, d'absence au pointage d'un des points de contrôle, du non-respect du tracé du parcours ou du milieu naturel traversé, du jet de détritus en dehors des zones de ravitaillement.

En cas de réclamation, ou litige, seul le comité de course sera garant du présent règlement.

6 - RÉSULTATS

Les résultats scratch et par catégories seront affichés et consultables après l'arrivée du dernier concurrent de chaque épreuve puis sur le site de l'organisation. Pour être classé, le coureur doit disposer d'un dossard.

7 - ASSURANCE

L'organisation a souscrit une assurance en responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile et celle de ses préposés. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle accident.

8 - DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

9 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les participants s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve et à l'éthique de course par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ce règlement.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement sans préavis.